

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 24 (1873)
Heft: 11

Artikel: Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de l'État, des communes et des corporations dans le canton de Zurich, pendant l'exercice de 1871 à 72 [fin]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784140>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

»Ainsi la commune fait annuellement une perte de $\frac{28200}{120} = 235$ fs. à laquelle il faut encore ajouter d'autres inconvénients, tels que la difficulté de repeupler des massifs d'épicéas incisés, les dangers qu'ils courrent d'être attaqués par les insectes, renversés par les vents, etc.«

Si nos calculs donnent un chiffre inférieur à celui de M. Cuttat, la cause en est que nous n'avons calculé que sur une révolution de 100 ans tandis que lui admet 120; en outre le lieu de station d'Undervelier dont la position est bien abritée, les pâtures étendus, exposés pour la plupart au midi doivent être exceptionnellement favorables à la production de la résine.

Moutier, en Juin 1870.

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts de l'Etat, des communes et des corporations dans le canton de Zurich, pendant l'exercice de 1871 à 72.

(fin.)

B. Forêts de communes et de corporations.

3. Aménagement.

a) Exploitation des bois et traitement des boisés.

L'exploitation des forêts de communes et de corporations peut être envisagée en général comme conforme au produit soutenu. Il est vrai que dans quelques localités on met les forêts, avec ou sans autorisation, fortement à contribution pour couvrir des dépenses extraordinaires; dans d'autres localités en revanche on se fait une loi de procéder avec la plus stricte économie. Les empiètements se produisent plus souvent dans les forêts des communes que dans celles des corporations, parce que les communes ont plus souvent l'occasion de faire des dépenses extraordinaires qui intéressent tous les ayant-droit.

La désignation des coupes se fait d'après les prescriptions des plans d'aménagement, et sous la direction de l'inspecteur forestier du district. L'exploitation des futaies s'opère par coupes rases, excepté dans quelques peuplements où domine le sapin blanc et

dans la plupart des forêts de hêtres. A moins que les pentes ne soient très rapides et que la contrée ne soit très riche en bois, on exploite aussi les souches. Dans la plupart des forêts de hêtres et de sapins blancs, on exploite par coupes successives pour favoriser la formation du recru naturel ; la période de régénération généralement admise est de courte durée. Après les coupes rases on opère immédiatement le repeuplement, excepté dans les cas où l'on ajourne cette opération pendant deux ans pour faire des cultures agricoles.

Dans les taillis composés, l'exécution des coupes laisse toujours beaucoup à désirer, et nous ne pouvons que répéter les plaintes que nous avons déjà faites l'année passée à cet égard. On ne saurait assez recommander de couper les rejets très-bas et de se servir de la scie pour abattre les plus gros d'entre eux ; d'épargner le plus possible les souches, soit quand on opère la coupe, soit quand on fait la vidange ; de procéder avec soin au choix des bâliveaux à exploiter et des sujets qui doivent les remplacer.

L'exiguité des produits des coupes de nettoyage et des éclaircies dans les taillis composés montre bien qu'on ne met pas assez d'importance à soigner convenablement cette classe de forêts.

Les autorités locales mettent plus de zèle quand il s'agit des futaies ; à peu d'exceptions près, on met du soin à débarrasser les recrus des mauvaises herbes et des bois blancs ; les éclaircies des peuplements d'âge moyen seront bientôt faites partout d'une manière rationnelle. Mais dans les peuplements plus jeunes ou plus âgés, ces opérations ne se font pas encore partout de telle sorte qu'elles atteignent vraiment leur but. Dans les jeunes peuplements on ébranche tous les sujets, au lieu d'enlever ceux qui sont surcimés ; dans les peuplements âgés on se borne souvent à exploiter les arbres endommagés, malades ou secs. Cette dernière méthode est surtout fautive quand la révolution est courte, parce qu'il faudrait dans ce cas-là favoriser la croissance en diamètre, en donnant plus de lumière aux arbres. L'autre manière de procéder est défavorable au développement des peuplements, parce qu'on enlève aux jeunes tiges qui dominent une partie de leurs organes nourriciers, ce qui en diminue l'accroissement, tandis qu'on ne parvient pas à favoriser d'une manière efficace ceux qui sont déjà surcimés.

b) Régénération.

Les avantages du reboisement immédiat des coupes sont si bien reconnus que les efforts des forestiers ne rencontrent aucune opposition à cet égard. Excepté dans quelques rares cas où les autorités ont montré peu d'activité et de zèle, la non-exécution de certaines cultures ne peut être attribuée qu'au retard apporté dans la vidange par la température peu favorable du printemps ou au manque de plants. Beaucoup de propriétaires de forêts ont fait plus qu'on ne leur demandait.

On se familiarise peu à peu avec l'idée d'élever des peuplements mélangés ; cependant la préférence pour l'épicéa est si tenace, qu'on l'élève très souvent encore en peuplement pur. Si les pépinières renfermaient toujours les provisions nécessaires pour opérer le mélange, on le ferait sans doute plus volontiers. Il faut donc avant tout se préoccuper d'élever dans les pépinières des essences qui soient propres à être mélangées à l'épicéa dans les forêts qu'il s'agit de repeupler. Ce sont les hêtres et les sapins blancs qui manquent le plus.

Dans un grand nombre de taillis composés on fait des efforts louables pour compléter le sous-bois et le balivage ; mais dans beaucoup d'autres on s'occupe trop peu de ce genre d'améliorations. Les taillis composés sont malheureusement plus négligés que les futaies pour ce qui concerne le repeuplement et les autres opérations qu'ils réclameraient.

D'après le plan des cultures on devait reboiser 517,50 arpents ; d'après le rapport sur les opérations on a repeuplé 527,43 arp. Il a fallu pour cela 1149 livres de semences de résineux et 40 livres de semences de bois feuillus, 690795 plants de résineux et 328445 plants de bois feuillus. En tout 1189 livres de semences et 1019240 plants ; dans les pépinières on a semé 1690 livres de graines et repiqué 1,255390 plants.

c) Autres travaux d'amélioration.

On a creusé 26510 pieds de fossés d'assainissement, et on a nettoyé les anciens pour autant que cela était nécessaire. Il est rare que l'on néglige de faire les travaux de desséchement indispensables, mais l'exécution laisse encore beaucoup à désirer. On ne fait pas les fossés assez profonds, et on leur donne des talus si rapides qu'ils se remplissent bientôt de terre.

On s'occupe encore beaucoup trop peu d'établir de bons chemins de vidange, et d'entretenir convenablement ceux qui existent déjà. Dans beaucoup d'endroits ils sont presque impraticables à cause du temps qu'il a fait au printemps. On n'a établi de nouveaux chemins que sur une longueur de 9670 pieds, et on s'est trop peu préoccupé de leur donner la meilleure direction possible, de répartir les pentes de la manière la plus avantageuse et de les établir solidement. On n'est pas encore assez pénétré de la grande influence que l'existence de bons chemins peut avoir sur le prix des bois, et on ne considère pas assez quelle économie de temps et de forces ils assurent à ceux qui voient leur bois eux-mêmes.

4. *Police et protection des forêts.*

Au printemps de 1872 les incendies n'ont point causé de dommages considérables dans les forêts ; mais c'est moins à un redoublement de précautions qu'à l'humidité de cette saison qu'il faut l'attribuer.

Comme d'habitude les insectes ont causé ça et là quelques dommages ; mais ils n'ont été nulle part d'une grande importance ; il faut en excepter les ravages des vers blancs, qui sont sensibles dans les cultures et les pépinières établies sur des sols qu'on a affectés préalablement à des exploitations agricoles. Le bostriche typographe et kermes de l'épicéa, dont la grande multiplication aurait pu exciter des appréhensions, ont moins causé de dommages que dans les deux exercices précédents. Dans quelques plantations d'épicéas on a vu le charençon en plus grande quantité que d'habitude.

Malgré la durée et la sévérité de l'hiver la neige n'a pas fait de grands dommages ; on peut en dire autant des tempêtes d'automne et du printemps.

Il se commet partout des délits et des vols de bois dans les forêts de l'état, des communes et des corporations, mais nulle part de manière à causer des dommages considérables. Une bonne surveillance et une répression immédiate et sans indulgence, sont les meilleurs moyens de diminuer les délits.

5. *Personnel.*

L'excursion en commun des employés forestiers, celles qui se font avec les autorités et les forestiers des communes et des

corporations, les cours pour les gardes-forestiers ont eu lieu comme d'habitude et ont été très fréquentés. On ne saurait méconnaître que ce sont là d'excellents moyens de répandre des notions exactes sur l'aménagement des forêts, et de contribuer ainsi au développement de l'économie forestière.

On fait encore trop peu pour améliorer la position des gardes-forestiers, soit sous le rapport de leur cercle d'activité soit sous celui du traitement. Il serait urgent d'augmenter leur compétence là où les autorités ne peuvent pas vouer beaucoup de temps aux forêts ; il faudrait surtout éléver leur traitement dans les localités où on ne considère le forestier que comme une garde et un huissier, mais où l'on est tout prêt à rejeter sur lui la faute, lorsque les inspecteurs ont un blâme à prononcer sur l'exécution des travaux.

Des primes de 20 fr. ont été données à 20 forestiers de communes et de corporations qui se sont particulièrement bien acquittés de leurs devoirs.

Nouvelles du personnel.

M. *Manni*, adjoint forestier à Coire, a été élu inspecteur cantonal des forêts.

M. *Camenisch*, inspecteur forestier de la ville de Coire, est décédé.

Des 7 élèves qui sont sortis du second cours de l'école forestière à la fin de l'année scolaire, 5 ont fait l'examen en obtention de diplôme au commencement de ce mois ; 4 ont obtenu le diplôme. Ce sont :

Bächtoldt, Martin de Schleitheim, Schaffhouse.
Häusermann, Samuel d'Egliswil, Argovie.
Morel, Arthur, de Corgémont, Berne.
Tiegel, Charles de Hallau, Schaffhouse.